



Conseil des droits de l'homme

37^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Myanmar

Genève, le 25 janvier 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Myanmar.

Elle félicite le Myanmar pour les élections réalisées et espère qu'elles pourront aussi l'être dans les régions où elles n'ont pas encore eu lieu. **La Suisse souhaite formuler 4 recommandations au Myanmar :**

- 1. Réformer la loi sur la citoyenneté de 1982, afin d'éliminer les exigences en matière de citoyenneté qui entraînent une discrimination fondée sur la race, la religion et l'origine ethnique.**
- 2. Supprimer les restrictions à la liberté de circulation des minorités ethniques et religieuses, y compris les Rohingyas.**
- 3. Ratifier la Convention contre la Torture.** À cet égard, elle rappelle le soutien technique disponible dans le cadre de l'Initiative de la Convention contre la torture.
- 4. Prendre toutes les mesures possibles afin que les enfants ne participent pas directement aux hostilités,** conformément à la ratification récente du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la législation nationale y relative de 2019.

Je vous remercie.